

Nom/ Prénom.....
Qualité.....
Adresse personnelle.....

à
Monsieur l'Inspecteur d'Académie
des Hautes-Pyrénées
13 rue Georges Magnoac
65000 TARBES

Objet : Recours gracieux concernant la NBI

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Je sollicite de votre haute bienveillance l'attribution de la NBI de 27 points pour la période **(les périodes pour les titulaires remplaçants)** où j'ai exercé mes fonctions d'enseignante en CLIS. A savoir :

du au dans la CLIS sise dans l'école
(nom/commune)

du au dans la CLIS sise dans l'école
(nom/commune)

etc, etc (tenir compte de la déchéance quadriennale).

Je n'ai pas perçu dans ces périodes la NBI de 27 points liée à l'exercice de ces fonctions à laquelle l'arrêté du 24 mars 2009 portant modification des conditions d'attribution de la NBI et paru au Journal Officiel du 2 mai 2009 me donne pourtant droit.

C'est dans le cadre de ma mission de titulaire remplaçant non-spécialisé que j'ai exercé temporairement ces fonctions. Or, la circulaire 93-265 du 19 août 1993 stipule « Les titulaires-remplaçants nommés dans une CLIS ou une classe de perfectionnement (au prorata de la durée d'exercice dans ces classes), les personnes exerçant à mi-temps dans ces classes (au prorata de la durée de leur activité) et titulaires, les uns et les autres, de l'un des diplômes exigés se verront ouvrir le droit au bénéfice de la NBI. », la condition de spécialisation étant rendue caduque par l'arrêté du 24 mars 2006 cité plus haut.

C'est pourquoi je sollicite le bénéfice de la NBI pour les périodes concernées.

Veillez trouver ci-joint copies des P.V d'affectation pour la (les) période(s) concernées.
(indispensable)

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à l'expression de ma considération respectueuse.

lieu, date

signature